

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 mars 2022

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

10-03-2022-06

Date de convocation le 02/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Procuration : 0

Votants : 14

Le dix mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents: Mmes BAZIARD, DAUBAS, CAZENAVE, ETCHART, GRAUX, LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, HILLOOU, LAMASOU, LAPÊTRE, SALEFRANQUE et CAMGRAND.

Etait absente excusée : Mme GUITTONNEAU

Secrétaire de séance élue : Mme GRAUX

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION VELO LESCAR SPRINT TOUR DU PIEMONT PYRENEEN

Comme l'an dernier, Le Tour du Piémont Pyrénéen fait étape à Mont le 1^{er} juillet 2022.

Une demande de subvention de l'association Vélo Lescar Sprint a été sollicitée en amont de la manifestation pour l'organisation de cette course. Cette demande avait été acceptée par le bureau municipal dans l'attente de la validation en Conseil.

Le montant demandé par l'association est de 6 000 euros.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

DÉCIDE de verser une subvention de 6 000 euros à l'association Vélo Lescar Sprint,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 15/03/2022

Reçu en préfecture le 15/03/2022

Affiché le



ID : 064-216403964-20220315-10_03_2022_06-DE

Ainsi fait et délibéré à MONT, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire

Jacques CLAVÉ

